

**MAIRIE DE SAINT PIERRE DE MONS - 33210**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020**

Début : 19h30

Fin : 22h30

Secrétaire de séance : Florence BERRY

<b>Membres du conseil municipal</b>	<b>PRESENT</b>	<b>ABSENT/ EXCUSE</b>	<b>POUVOIR</b>
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Jean-Noël FOULARD, Adjoint	X		
Florence BERRY, Adjoint	X		
Philippe DUBROCA, Adjoint	X		
Nicole CHANFREAU, Adjoint	X		
Christine RONCALLI, Conseiller	X		
Antoine ROQUE, Conseiller	X		
Marilys BIRAC, Conseiller	X		
Valérie BOISSELIER, Conseiller	X		
Nathalie CARRASSET, Conseiller	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller	X		
Stéphane SPELEERS, Conseiller	X		
Stéphanie JADOT, Conseiller	X		
Damien ROCHET, Conseiller	X		
Romain LAMY, Conseiller	X		

## **ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de reporter la délibération suivante :

- 1) Tarifs cantine/garderie

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter les délibérations suivantes :

- 1) Proposition d'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse
- 2) Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements sportifs
- 3) Vente et sortie d'inventaire de véhicule communal Renault Master
- 4) Proposition d'acquisition d'un véhicule d'occasion pour les services techniques

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

### **I. Délibérations**

1. FDAEC 2020
2. Prime exceptionnelle Covid 19
3. Affectation des résultats 2019 - Décision modificative budget irrigation
4. Révision des loyers communaux

### **II. Questions diverses / Informations**

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

**VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention**

## I. DELIBERATIONS

### 1. FDAEC (Fonds d'Aide à l'Equipement des Communes)

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par Monsieur Jean-Luc Gleyze et Madame Isabelle Dexpert, Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du FDAEC 2020, a permis de confirmer l'attribution à notre commune d'une somme de 15 624 €.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De réaliser en 2020 l'opération suivante :

**Achat d'un tracteur CLAAS ATOS 330..... 38 500 € HT**

- De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de ..... 15 624 € au titre de cet investissement ;
- D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :  
Autofinancement ..... 22 876 €

**VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention**

### 2. Prime exceptionnelle Covid 19

Considérant qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Monsieur le Maire propose d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous :

- Une prime de confinement sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 17 mars au 7 mai 2020.

- Cette prime exceptionnelle est calculée sur la base de 28 €/jour travaillé ;
- Elle sera d'un montant maximum de 1 000 €.

- Une prime de déconfinement de 350 € pour le personnel de l'école qui a été fortement impacté du 11 mai jusqu'au 3 juillet 2020.

Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Considérant que cette prime sera versée en une fois sur la paie du mois de juillet,

Considérant que cette dépense vient s'ajouter aux charges de personnel,

Monsieur le Maire et ses 4 adjoints délégués, Jean-Noël FOULARD, Florence BERRY, Philippe DUBROCA, et Nicole CHANFREAU renoncent à leurs indemnités de fonction du mois de juillet.

**VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention**

### 3. Affectation des résultats 2019 – Décision modificative budget irrigation

Le Maire rappelle que, après avoir adopté le compte administratif 2019, le Conseil Municipal a statué sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice.

A la demande de la trésorerie, il convient de modifier cette délibération et de procéder au virement suivant :

➤ **Constatant que ce compte administratif fait apparaître :**

<b>1. FONCTIONNEMENT :</b>	R.002 - Excédent N-1 : 16 831.38
	Excédent N : 117.83
	<b>Excédent cumulé : 16 949.21</b>
<b>2. INVESTISSEMENT :</b>	R.001 Excédent N-1 : 44 907.51
	Déficit N : - 10 132.51
	<b>Excédent cumulé : 34 775.00</b>
<b>3. R.A.R :</b>	R.A.R. Dépenses : 0
	R.A.R. Recettes : 0

➤ **Il convient de procéder à l'affectation suivante :**

Inv- <b>R. 1068 - affect. résultats :</b>	<b>2 000.00</b>
Inv- <b>R. 001 - excédent reporté :</b>	<b>34 775.00</b>
Fonct- <b>R. 002 - excédent reporté :</b>	<b>14 949.21</b>

Soit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
002	002	Résultat d'exploitation reporté	- 2 000.00

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
001	001	OPFI	Solde de la section d'investissement	+ 2 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** d'apporter au budget primitif 2020 les modifications reprises ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

**VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention**

**4. Révision des loyers communaux**

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le montant des loyers en appliquant l'indice de référence 130.57 (+ 0.92 %) sur tous les loyers exceptés ceux de M. ANTOINE et du logement situé au 21 Bourg Sud.

En effet, considérant la vétusté du logement de M. ANTOINE, Jean-Noël FOULARD propose de ne pas augmenter le montant de son loyer.

Suite au départ de M. et Mme TRESSE le 25 juin dernier, des travaux de peinture seront réalisés dans le logement situé au 21 Bourg Sud. Pour ce motif, Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de ce loyer de 31.65 %.

Un débat est lancé sur l'éventuelle possibilité de mise en vente de ce logement. Philippe DUBROCA souligne l'importance d'étudier le patrimoine communal.

Après débat, le logement situé 21, Bourg Sud sera remis en location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer les loyers ainsi qu'il suit :

➤	<b>7, Rousseau</b>	M.Mannder	568.00 €
➤	<b>11, Bruhaut</b>	M. Antoine	368.00 €
➤	<b>21, Bourg-sud</b>		520.00 €
➤	<b>19, Bourg-sud</b>	Mme Desqueyroux	373.00 €
➤	<b>20, Bourg-nord</b>	M. Troïtsky	515.00 €
➤	<b>18, Bourg-nord</b>	M.Sokowski	513.00 €
➤	<b>16, Bourg-nord</b>	M. Sarrade	434.00 €
➤	<b>Le Pierre Monsois</b>	M. Charles	256.00 €

- **DIT** que cette augmentation prendra effet sur les loyers du mois de septembre.

**VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention**

### **5. Proposition d'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse**

Jean-Noël FOULARD explique à ses collègues que le tracteur des services techniques utilisé pour l'entretien de la voirie est à ce jour vétuste et non adapté à nos besoins.

De plus, la sous-traitance effectuée par le Syndicat Mixte du Sauternais pour les travaux de fauchage représente une charge importante dans notre budget, soit entre 8 000 € et 10 000 €/an.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose d'investir dans du matériel qui sera amorti rapidement et permettra une autonomie dans la réalisation des travaux, étant donné que la commune dispose de 24 km de voirie à entretenir.

Après consultation de deux concessionnaires, CLAAS fait une offre commerciale pour :

- Tracteur CLAAS ATOS 330 ..... 46 200 € TTC
- Epareuse ALTEA 500 PA Bras avancé de 62 cm - Portée : 5m ..... 25 680 € TTC

**TOTAL..... 71 880 € TTC**

L'éventuelle possibilité de mutualisation avec St Pardon de Conques, soulevée par Nicole CHANFREAU, est à l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'acquisition d'un tracteur CLAAS ATOS 330 au prix de 46 200.00 € TTC
- Accepte l'acquisition d'une épareuse ALTEA 500 au prix de 25 680.00 € TTC
- Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires à cette acquisition
- Dit que cette dépense sera imputée au budget communal.

**VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention**

### **6. Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements sportifs**

Monsieur le Maire explique à ses collègues que la Ville de Langon lui a demandé de renouveler la convention de mise à disposition des équipements sportifs de Bruhaut pour les entraînements de la saison 2020-2021 du Club de Rugby.

Jean-Noël FOULARD, présente un tableau des dépenses liées à l'entretien de ces installations sportives.

Le chiffrage est largement supérieur au tarif de mise à disposition actuel qui s'élève à 2 000 €/an.

Pour ces raisons, il propose de fixer une participation financière de 4 310 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'autoriser Jean-Noël FOULARD à négocier la révision du prix avec la Mairie de Langon, afin de couvrir nos frais.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

### AUTORISE

- La mise à disposition des équipements sportifs communaux, dans les conditions désignées dans le projet de convention ; et en contrepartie d'une participation financière du club de 4 310 €.
- Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention**

### 7. Vente et sortie d'inventaire du véhicule communal Renault Master

Monsieur le Maire explique à ses collègues que suite à l'achat du véhicule CITROEN Jumper pour le service technique, il convient de céder le véhicule RENAULT Master immatriculé DK-948-SM compte-tenu de son état de vétusté.

La concession CITROEN propose la reprise de ce véhicule au prix de 1 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte la vente du véhicule Renault Master immatriculé DK-948-SM au profit de la concession CITROEN qui reprend le véhicule au prix de 1 000 € TTC ;
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- Accepte la sortie de l'inventaire communal du véhicule RENAULT Master acquis en 2014 enregistré sous le numéro 174.

**VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention**

### 8. Proposition d'acquisition d'un véhicule d'occasion pour les services techniques

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le véhicule RENAULT Master immatriculé DK-948-SM est devenu trop vétuste et engendre à ce jour trop de frais.

Il convient d'acquérir un véhicule d'occasion répondant aux besoins des services techniques.

Après consultation de plusieurs concessionnaires automobiles, CITROEN fait une offre commerciale pour un véhicule de type Jumper 35 L2H2 HDi 130 Club de 171 500 kms, mis en service le 19/09/2014, d'un montant de 7 243.00 TTC, garanti 8 mois, avec reprise du RENAULT Master à 1 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'acquisition du véhicule CITROEN Jumper au prix de 7 243.00 € TTC
- Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires à cette acquisition
- Dit que cette dépense sera imputée au budget communal.

**VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention**

## II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Tarifs cantine/garderie : Jean-Noël FOULARD présente le bilan financier des services de restauration et garderie pour l'année 2019/2020. Ce bilan est très déficitaire.

Il est nécessaire de réunir la commission école afin d'étudier l'éventuelle mise en place des tarifs de cantine et garderie en fonction du quotient familial. Ce quotient tient compte des ressources du foyer.

Ce point sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

- Service technique : Une seule candidature a été déposée. Pascal LABAYLE a été retenu pour le poste d'agent d'entretien des espaces verts. Il est embauché depuis le 22 juin à temps complet, pour une durée de 4 mois.

Jean-Noël Foulard, en accord avec M. le Maire, a adressé un mail à l'ensemble du personnel précisant que toutes les demandes d'intervention, à compter du 22/06/2020, devront être faites par mail à l'accueil de la mairie ou par SMS sur le portable de la mairie, ceci dans le but de réorganiser et optimiser au mieux l'emploi du temps des personnes du service technique.

- Feuilles de pointage des heures et d'activités journalières : Jean-Noël FOULARD demande à chaque agent de compléter une fiche de pointage hebdomadaire ainsi qu'une feuille de demande de congés, ceci afin d'établir un suivi de leur l'emploi du temps et de faciliter l'établissement des salaires chaque mois.

- Dossier agent : Un agent a été placé en congé longue maladie du 23 février 2016 au 22 février 2019. A compter du 23 février 2019, une disponibilité d'office pour raisons de santé lui a été attribuée jusqu'au 22 août 2020 inclus. Suite à l'avis d'incapacité totale et définitive à toutes fonctions rendu par les instances médicales le 04/09/2019, il convient de mettre en œuvre une procédure de mise à la retraite d'office pour invalidité.

Nathalie CARRASSET propose d'étudier son dossier et de prendre les renseignements nécessaires auprès du Centre de Gestion.

- DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) : Réception des arrêtés attributifs suite à une demande de subvention en janvier dernier, au titre de la DETR, pour réaliser deux opérations :
  - **Restructuration et extension de la salle communale** :
    - Montant de la dépense prévisionnelle HT : 133 000.00 €
    - Montant de la dépense subventionnable HT : 118 750.00 €
    - Taux de la subvention : 35 %
    - Montant de la subvention : 41 562.50 €
  - **Réfection de la voie communale n° 4 (Route du bas)** :
    - Montant de la dépense prévisionnelle HT : 153 355.00 €
    - Montant de la dépense subventionnable HT : 48 855.00 €
    - Taux de la subvention : 30 %
    - Montant de la subvention : 14 656.50 €

L'attribution de cette subvention n'engage pas la réalisation des travaux et reste valable 2 ans.

- Audit financier : Les documents budgétaires ont été transmis à M. CERQUEIRA de Gironde Ressources dans le but d'établir une analyse financière pour l'exercice 2019.

Il est nécessaire de programmer une intervention lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Moyens de paiement :
  - Mise en place du PAYFIP obligatoire au 1<sup>er</sup> juillet, permettant aux usagers de payer les titres et rôles par Internet sur [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) ;
  - Mise en place d'un terminal de paiement TPE pour le paiement des tickets de cantine.

- Demande de remboursement TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) : Une demande d'exonération de la TICFE pour les factures d'électricité des systèmes d'irrigation a été déposée fin 2019 auprès de la Direction régionale des douanes.

Un remboursement de 3 923.00 € va nous être versé.

- Communication : M. TROUPEL avance dans la création du nouveau site de la commune. Jean-Noël FOULARD informe ses collègues que le site est consultable via le lien : <https://autrebord.pagesperso-orange.fr/01-site/accueil.html>

- Dossier VNF (Voies Navigables de France) : Philippe DUBROCA rappelle à ses collègues que VNF a décidé de supprimer l'exonération de la taxe de 94 % en 2020.

La commune a saisi le tribunal administratif, qui statuera sur l'abattement de cette taxe.

L'ordonnance de renvoi du 18 juin 2020 suspend le recouvrement des titres de paiement et donc d'éventuelles poursuites par VNF jusqu'au jugement.

- Opération « Nettoyons la nature » Leclerc : Philippe DUBROCA informe ses collègues que LECLERC organise une opération « Nettoyons la nature » en septembre, en faveur de la protection de l'environnement.

Ce projet a été présenté à la directrice de l'école. Cependant, il est préférable d'associer les enfants de l'école à la matinée « Nature Propre » organisée sur le territoire communal.

- Couverture puits commun Pédebayle : Philippe DUBROCA informe le Conseil Municipal qu'une réunion de bornage contradictoire a été organisée en présence d'un géomètre et de M. HARRIBEY à Pédebayle.

Le puits commun est accessible par un arial appartenant à la commune. Il est nécessaire de couvrir ce puits avec une plaque par mesure de sécurité.

Deux artisans ont été consultés : M. LESBURGUERES et M. GANS.

- Plan Communal de Sauvegarde : Jean-Noël FOULARD propose d'actualiser le Plan Communal de Sauvegarde.

- Réunions du personnel : Une réunion d'information aura lieu lundi 06 juillet 2020 à 14h, en présence de Monsieur le Maire, de ses 4 adjoints et du personnel communal.

Les points suivants seront abordés : prime exceptionnelle Covid 19, feuilles de pointage des heures et d'activités journalières, demandes d'interventions diverses (dépannage urgent, achats cantine...).

- Réunions présidents associations et personnel : Une réunion de présentation sera programmée en septembre afin de rassembler les élus et les présidents des associations communales.

- Conseil d'école : Le conseil d'école s'est réuni jeudi 25 juin 2020. Nicole CHANFREAU présente les différents points abordés.

72 % des enfants fréquentent actuellement l'école.

Les répartitions pour la rentrée 2020/2021 sont les suivantes (sous réserve des inscriptions durant l'été) :

- PS-MS :  $19 + 7 = 26$
- MS-GS-CP :  $10 + 11 + 3 = 24$
- CP-CE1 :  $11 + 15 = 26$
- CE2-CM1 :  $15 + 7 = 22$
- CM1-CM2 :  $15 + 7 = 22$

L'équipe enseignante a adressé un courrier à M. le Maire sollicitant l'allongement du temps de présence de l'ATSEM en Grande Section.

Concernant l'équipement numérique, un ordinateur pour la direction et 2 tableaux numériques ont été installés.

Les parents d'élèves demandent de revoir le mode de fonctionnement des tickets de cantine.

- Elections sénatoriales : Réunion le vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à la Maison des Associations.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le mardi 28 juillet 2020 à 19h30.

Séance levée à 22h30.